

édito

La mémoire utile



Chères Marennaises, chers Marennais,

Ce bulletin municipal de novembre est placé sous le signe de la mémoire et de la solidarité qui en découle. Après l'émouvante célébration du souvenir français associant écoliers et collégiens à la veille de la Toussaint viendra la cérémonie du 11 novembre autour de notre monument aux morts qui a bénéficié d'un grand

nettoyage pour l'occasion, afin de rendre dignement hommage à tous ceux qui ont sacrifié leurs vies pour sauvegarder notre liberté et nos principes.

Ce sont, à n'en pas douter, ces mêmes principes qui animent Jacques Jamain et qui l'ont conduit à écrire le livre présenté dans ce bulletin. Il y raconte l'histoire de sa famille résistante et déportée lors de la seconde guerre mondiale. Je tiens vraiment à mettre en exergue le travail de ce Marennais car, en plus de réaliser cette œuvre, il vient, dès que cela lui est possible, apporter un soutien précieux aux professeurs des collèges du canton dans l'enseignement de cette période trouble. Mais la lutte contre l'oubli ne doit pas exclusivement être tournée vers le passé. Elle doit se vivre au quotidien. Ne pas oublier ceux qui ont besoin d'un travail ou de solidarité. Voilà qui justifie les actions en faveur de l'emploi menées récemment sur le territoire: le forum de l'ostréiculture du 27 octobre dernier, ou encore la rencontre entre des jeunes de la mission locale pour l'emploi et leurs aînés entrepreneurs lors de la semaine de l'économie du Pays Marennes-Oléron qui s'est déroulée du 19 au 21 octobre dernier.

Ne pas oublier, c'est aussi garder à l'esprit ses devoirs de citoyens, au premier rang desquels celui d'aller voter. Les nouveaux arrivés sur la commune ont jusqu'au 31 décembre seulement pour s'inscrire sur les listes électorales et pouvoir voter en 2010.

Agir au quotidien contre l'oubli et avec solidarité. Voilà une des multiples façons de bien vivre à Marennes.

Amities républicaines
Michaël Vallet

Souvenir Français

Le vendredi 23 octobre dernier, la commune de Marennes a commémoré le souvenir Français, dans le carré militaire du cimetière, en présence de nombreuses associations patriotiques, d'élèves de l'école élémentaire Henri Aubin et du Collège Jean Hay. Après un discours de M. Lagrange, président de l'association marennaise, Monsieur le Maire, a salué toute l'importance de pouvoir rendre un hommage unique à tous les morts pour la France (à l'inverse de beaucoup d'autres pays dans le monde). Il a également profité de l'occasion pour rappeler combien le devoir de mémoire est important, quelle que soit la manière dont il se manifeste, avant de laisser les enfants de l'école élémentaire chanter la Marseillaise. La cérémonie s'est achevée par la lecture du poème de Paul Eluard, « Liberté », par les enfants du collège rappelant ainsi ce que le Souvenir Français honorait en ce jour.



■ Ça s'est passé à Marennes

Présentation au drapeau

C'est sur la place Chasseloup-Laubat que les élèves sous-officiers de la compagnie 2009 (110 élèves dont 16 femmes) ont été présentés au drapeau de l'Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA) le vendredi 9 octobre.



Le Général de la brigade aérienne, Gérard Latour, commandant de l'école, a passé les sous-officiers en revue devant les familles venues en grand nombre. Il a ensuite procédé à la lecture de l'allocution de présentation au drapeau. Plusieurs décorations ont été remises à cette occasion : la médaille de la défense nationale, agrafe bronze, a été remise au Sergent Aurélie Marais et aux Caporaux-chefs William Bondu et Vanessa Loël.

Les troupes ont ensuite défilé aux ordres du Lieutenant-Colonel Jean Dominique Gien, accompagnées par la musique de l'école, les menant vers le Centre d'Animation et de Loisirs où familles et amis les attendaient déjà. Le Général, le Député et le Maire de Marennes ont alors prononcé un discours rappelant l'importance de cette cérémonie pour les élèves comme pour les communes, avant qu'un échange de cadeaux ait lieu entre le Général et M. le Maire et que Mickaël Vallet remette un cadeau au major de promotion.

Semaine de l'économie et de l'emploi

La semaine de l'économie et de l'emploi s'est tenue du 19 au 21 octobre dernier, sur l'ensemble du Pays Marennes Oléron. Elle a été l'occasion pour tous les acteurs économiques du territoire de se rencontrer



actualités

et d'échanger sur les perspectives de développement. Trois thèmes étaient au programme : l'emploi et la formation des jeunes, la transmission des entreprises ainsi que la valorisation et mise en réseau des entreprises ; cette semaine a permis à de nombreux acteurs locaux de progresser sur ces différents thèmes.

Marennes a, entre autre, accueilli, à la Cité de l'huître, une table ronde sur la reprise des entreprises, rassemblant les différents protagonistes mis à contribution lors de la transmission d'une entreprise. Cette dernière apparaît comme un véritable enjeu économique pour le territoire. En effet, un transfert réussi doit permettre à une entreprise, non seulement de survivre, mais surtout de prospérer. Ce développement étant bien sûr une source de richesse pour le territoire.

Cette semaine s'est clôturée le mercredi 21 octobre par l'assemblée générale du club des entreprises du Pays Marennes Oléron. Elle a permis aux jeunes entrepreneurs, récipiendaires de la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre (BRDE) de rencontrer leurs aînés et de disposer d'une porte d'entrée privilégiée au sein de cette association.

Forum de l'emploi ostréicole



Un forum des emplois de l'ostréiculture s'est tenu le 27 octobre dernier au Centre d'Animation et Loisirs de Marennes. Ce forum a permis, d'une part, à tous ceux qui souhaitent obtenir un emploi pour la période hivernale et, d'autre part aux employeurs désireux d'engager un saisonnier, de se rencontrer et de nouer des contacts avant l'étape importante de Noël.

Au total, ce sont presque 600 postes d'ouvriers (ères) de cabane ostréicole qui sont à pourvoir entre les 15 et 30 décembre. Ces emplois ne se situent pas exclusivement sur Marennes mais concernent également Royan et l'île d'Oléron.

Cette rencontre entre employeurs et saisonniers est essentielle et ce forum est la preuve que la mise en réseau des acteurs de l'économie locale (employeurs et employés) est capitale à bien des égards.

Ce carrefour de l'emploi ostréicole, organisé conjointement par le pôle emploi de Saint-Pierre d'Oléron et le Lycée de la mer de Bourcefranc, a également été l'occasion de présenter l'activité ostréicole dans sa plus grande diversité. Il a démontré que l'ostréiculture est une des ressources essentielles de notre territoire, l'un des piliers de l'économie micro-régionale. Il illustre, par ailleurs, en réunissant à la fois les acteurs de l'économie locale, du monde social et du monde éducatif, la volonté de créer, sur le territoire, un véritable maillage des différentes compétences, en un lieu unique, rendant ainsi leurs actions plus transparentes.

■ Conseil municipal du 20 octobre 2009

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Pierre DAZA Valérie BOUCHARD, Mariane LUQUE, Marie-Catherine THOMAS, Catherine BERGEON, Absente : Madeleine VAN SWOL

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de démission de M. Robert GEORGEVITCH par laquelle celui-ci indique que «*De sérieux problèmes de santé qui perdurent font que je ne me sens plus à même d'assumer les fonctions que vous avez bien voulu me confier. Je vous prie donc de bien vouloir prendre acte de ma démission, à dater de ce jour. Avec tous les regrets de ne pouvoir vous accompagner plus longtemps, soyez certain de mes sentiments les meilleurs. Robert GEORGEVITCH.*» Monsieur le maire remercie Monsieur GEORGEVITCH pour le travail qu'il a fourni au sein de la municipalité depuis son élection et tout autant pour le travail et le soutien préalable au changement de municipalité. Il informe le conseil municipal que Monsieur Richard BORIE, suivant de liste, devient conseiller municipal. Madame Claude BALLOTEAU est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance. Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente : Monsieur GRANDILLON souligne que dans le procès-verbal, il est dit que le PLU avait été en révision pendant 10 ans. Ce qu'il conteste puisque la révision du PLU avait été prescrite en 2002, soit il y a 7 ans. Monsieur le maire est tout à fait d'accord avec Monsieur GRANDILLON. Il s'agit bien d'une erreur qui fera l'objet d'un erratum dans le prochain procès-verbal. Après cette remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Fonctionnement du Conseil Municipal :

• Monsieur Alain LIEGOTT est élu adjoint en remplacement de Monsieur GEORGEVITCH, par 18 voix, Monsieur GRANDILLON candidat ayant obtenu 6 voix, et 2 bulletins blancs. Avant de procéder à l'élection, Monsieur GRANDILLON demande si la question n°6 inscrite à l'ordre du jour (élection d'un conseiller délégué) est liée à cette question n°1. Monsieur le maire répond par l'affirmative. Toutefois, il souhaitait proposer au conseil municipal de remettre cette question à la prochaine réunion du conseil municipal. Monsieur GRANDILLON souligne qu'il aurait trouvé gonflé de présager de l'élection de Monsieur LIEGOTT et donc de prévoir son remplacement comme conseiller délégué. Madame EUSOP estime que ce n'est pas le terme gonflé qui aurait dû être employé. Monsieur le maire pose la question de savoir s'il y a des candidats à cette élection d'adjoint. Monsieur LIEGOTT présente sa candidature. Monsieur GRANDILLON, candidate également « pour s'amuser » car d'après lui la majorité suivra le maire et élira Monsieur LIEGOTT comme nouvel adjoint. Monsieur le maire répond qu'une élection n'est jamais jouée d'avance et qu'il connaît des exemples récents et proches de conseils municipaux n'ayant pas suivi leur maire, sur la rive gauche par exemple. Monsieur GRANDILLON dit que ce soir il a envie de « taquiner » Monsieur le maire. Après l'élection de Monsieur LIEGOTT, Monsieur GRANDILLON souligne qu'il est très content que Monsieur LIEGOTT soit élu.

• Il est procédé, à l'unanimité, à diverses modifications dans la composition et l'intitulé des commissions municipales, pour prendre en compte les nouveaux intitulés des délégations, remplacer les sièges laissés vacants par Monsieur GEORGEVITCH et installer le nouveau conseiller municipal Monsieur BORIE.

Monsieur le maire précise que Monsieur PELLACCEUR et Monsieur MONBEIG ont été reçus au préalable à la mairie pour évoquer cette modification des commissions et permettre à chaque liste d'effectuer d'éventuels changements. Il souligne à Monsieur GRANDILLON que la liste des membres des commissions élargies lui est remise aujourd'hui mais qu'il faudra encore modifier les compositions des commissions en tenant compte des votes du présent conseil.

Monsieur le maire informe le conseil que la délégation voirie et urbanisme sera désormais assurée par Monsieur MOINET, auparavant chargé de l'environnement et du sport. Les délégations des adjoints se trouvent donc modifiées comme suit :

- Maurice-Claude DESHAYES : affaires générales, finances, personnel, prévention et sécurité
 - Nathalie AKERMANN : affaires scolaires, petite enfance, jeunesse, solidarité, affaires sociales
 - Claude BALLOTEAU : culture et patrimoine
 - Martine FARRAS : vie associative, sports
 - Jacques BARON : Affaires maritimes, ports, ostréiculture
 - Philippe MOINET : urbanisme, travaux, voirie
 - Catherine BERGEON : communication, relations extérieures, quartiers, démocratie locale
 - Alain LIEGOTT : commerce, tourisme, fêtes
- En outre, Monsieur le maire annonce qu'à partir de ce jour, les convocations aux commissions seront envoyées à tous les conseillers municipaux. Par ailleurs, tout conseiller municipal pourra assister à n'importe quelle commission, même s'il n'en fait pas partie.

Monsieur PELLACCEUR souhaite faire certaines remarques :

- Il trouve normal que Monsieur BORIE rentre dans la commission « affaires maritimes » car il a un bateau. Monsieur le maire note que si Monsieur BORIE a bien un bateau, tous les membres de la commission n'ont pas forcément de bateau.

- Il se félicite de ce que Monsieur MOINET soit à l'environnement.

Monsieur le maire fait observer que le changement

consiste au contraire à retirer l'environnement à Monsieur MOINET pour lui permettre de se concentrer sur l'urbanisme et la voirie. C'est Monsieur FROC qui est désormais conseiller délégué à l'environnement et au cadre de vie, comme cela a déjà été annoncé.

- il tient à souligner qu'il pense personnellement que Monsieur MOINET fera du bon travail.

Monsieur le maire remercie sincèrement Monsieur PELLACCEUR pour cet encouragement.

• Il est procédé, à l'unanimité, à l'élection des délégués au sein des différents établissements publics de coopération intercommunale, au sein desquels siégeait Monsieur GEORGEVITCH.

Syndicat intercommunal Marennes-Bourcefranc : Monsieur Maurice-Claude DESHAYES est élu comme délégué titulaire

Syndicat d'adduction d'eau des Rives de la Seudre : Monsieur Richard BORIE est élu comme délégué suppléant

Syndicat départemental de construction et d'entretien de la voirie des communes de Charente-Maritime : Monsieur Jean NOGUES est élu comme délégué titulaire

Syndicat Mixte pour l'information des collectivités : Monsieur Maurice-Claude DESHAYES est élu comme délégué suppléant

Syndicat Intercommunal à vocation unique pour la domestication : Monsieur Richard BORIE est élu comme délégué suppléant

Syndicat des eaux de la Charente-Maritime : Monsieur Richard BORIE est élu comme délégué suppléant

• Il est procédé à l'élection de Madame Maryse THOMAS comme représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'hôpital.

Le vote ayant lieu, sur proposition du maire et à la demande de Monsieur PELLACCEUR et de Madame EUSOP, à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Maryse THOMAS : 17 voix - Suzy RENAUD : 9 voix

• La question relative à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres est retirée par le maire.

Monsieur MONBEIG rappelle que Madame Marie-Catherine THOMAS a adressé par courrier au maire pour lui faire part de sa démission de toutes les commissions. Monsieur le maire préfère que Madame Marie-Catherine THOMAS démissionne très formellement de la commission d'appel d'offres pour éviter toute ambiguïté. Il va attendre que Madame THOMAS le lui précise par courrier et fera procéder à la modification au prochain conseil. Rien ne presse dans la mesure où la commission d'appel d'offres n'est pas amenée à se réunir dans le mois qui vient.

• Il est procédé, à l'unanimité, à la désignation des membres suivants, au sein de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées : Maurice-Claude DESHAYES, Nathalie AKERMANN, Jean NOGUES, Jean-Pierre FROC, Maryse EUSOP, Alain MONBEIG.

Aménagement urbain :

• A l'unanimité, il est décidé de confier, par marché passé selon la procédure adaptée, la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération de réaménagement de la rue Dubois-Meynardie au cabinet BERGER-WAGON de La Rochelle, pour un coût de 18 960 € Hors Taxes.

Monsieur GRANDILLON rappelle qu'il y a un problème de pluvial dans la rue Dubois-Meynardie, le pluvial passant sous certains garages. Il souligne que le pluvial doit être réalisé dans la rue Pasteur pour régler le problème de la rue Dubois-Meynardie. Il demande si le pluvial de la rue Pasteur est compris dans les 240 000 € prévus pour les travaux d'aménagement de la rue Dubois-Meynardie.

Monsieur le maire précise que les 240 000 € représentent uniquement les travaux d'aménagement de la rue : le coût du pluvial de la rue Pasteur n'est pas compris dans les 240 000 €. Il confirme toutefois que le pluvial de la rue Pasteur sera bien réalisé et que le rapport entre les deux chantiers ne lui avait pas échappé.

Madame EUSOP demande si le bâtiment de la Caisse d'épargne a été vendu. Monsieur le maire se contente de noter qu'il n'a, jusqu'à ce jour, reçu aucune déclaration d'intention d'aliéner, relative à ce bâtiment.

Travaux :

• A l'unanimité, il est confié les travaux de pose de clôture et de portail des ateliers municipaux à l'entreprise ROUYER Atlantic SARL, pour le coût de 11 033,20 € Hors Taxes, soit 13 195 € TTC.

• Il est passé un avenant au marché de travaux avec l'entreprise AREV, pour la fourniture et pose d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales au lieu-dit la Sansonnerie, pour un montant de 1 447 € TTC.

• Il est confié les travaux d'aménagement de parkings rue Jacques Palacin à l'entreprise SCREG-FONTENEAU, pour le coût de 12 302 € Hors Taxes, soit 14 713 € TTC.

• Il est décidé de solliciter l'aide du Conseil Général au titre de la répartition 2009 du produit des amendes de police pour les travaux d'aménagement de parkings place Fradin d'un coût de 33 071,50 € Hors Taxes et rue Jacques Palacin d'un coût de 13 302 € Hors Taxes, soit un coût global de 45 373,50 € Hors Taxes.

Madame RENAUD a le sentiment qu'après les travaux d'aménagement de la place Fradin, il y aura moins de place de stationnement.

Monsieur le maire souligne qu'il y a seulement 2 places de stationnement en moins par rapport à la situation précédente. Il rappelle toutefois que la commune va ouvrir le parking des anciens ateliers municipaux au public. Il y aura

de nombreuses places de parking.

Monsieur FROC fait observer que les travaux d'aménagement de la place Fradin vont se traduire par la réalisation d'une place formelle pour handicapés. Ce qui est une bonne chose mais qui prend nécessairement plus de place qu'un place classique.

• Il est confié les travaux de restauration de deux vitraux de l'Eglise Saint-Pierre à la SARL Atelier PINTO-MORTEAU, pour un coût de 8602,73 € hors taxes soit 10 288,87 € TTC.

Marennes Plage :

• Il est décidé de prendre en charge la gestion future de la digue, après la réalisation des travaux de protection de ladite digue par le Conseil Général.

Monsieur PELLACCEUR estime qu'il ne faut pas refuser cette prise en charge de la digue, compte-tenu de l'aide apportée par le Conseil Général. Monsieur GRANDILLON demande au maire ce qu'il appelle une digue.

Monsieur le maire souligne que sur la question de Marennes Plage, il a rencontré un véritable problème, pas tant financier que de vocabulaire commun. Ce n'est qu'au bout de plusieurs mois qu'il a pu, avec la DDE Maritime et le Conseil Général, s'entendre sur un même langage. Il rappelle la réunion avec les riverains de Marennes Plage au cours de laquelle ont été clarifiées un certain nombre de choses, ce qui est très positif. En ce qui concerne la question de Monsieur GRANDILLON, monsieur le maire précise qu'il s'agit de la zone située en face de la ZNIEFF où doivent être mis en places des gabions, c'est-à-dire des sacs remplis de petits blocs de pierre, pour casser la houle. Par ailleurs, la commune est arrivée à se mettre en phase avec la DDE Maritime et la DIREN pour préparer le reprofilage du cordon dunaire. Monsieur le maire informe que le Pays Marennes Oléron, dont il est le président a été retenu par le Ministère de l'environnement, pour que le SIG (Système d'information géographique) qu'il pilote constitue un des outils d'analyse pour lutter contre l'érosion côtière.

Plusieurs sites vont faire l'objet d'une étude, à travers le SIG, par le Pays Marennes Oléron : les marais de Saint-Just-Luzac, le port de Saint Denis d'Oléron, la dune de Saint-Trojan et la plage de Marennes.

Monsieur GRANDILLON souligne que pour lui, la digue est une élévation, un talus. Ce n'est pas le cas ici. Monsieur le maire comprend ce que veut dire Monsieur GRANDILLON mais que les termes scientifiques doivent être utilisés par tous. Il s'agit bien d'une digue. Monsieur GRANDILLON rappelle qu'il y a deux ans, il avait été procédé à un apport de sable important qui avait permis de protéger le talus et que l'on a l'impression que ce sable s'est déporté à un autre endroit de la plage. Si le sable est enlevé, il y aura à nouveau une érosion. Il pose la question de savoir où les travaux vont être réalisés, sur quelle longueur et combien va coûter l'entretien.

Monsieur le maire estime que les interrogations de monsieur GRANDILLON sont légitimes sauf la dernière question. Il pense justement qu'il ne faut pas se laisser aller à des « impressions ». Il faut observer les choses précisément et en les mesurant pour savoir si l'argent public est bien utilisé. Il rappelle que lorsque le cordon dunaire a été réalisé la commune ne savait pas combien l'entretien allait coûter. Ce n'est que maintenant qu'elle le sait, après 10 ans d'expérience. Il rappelle enfin, sans vouloir polémiquer, que le plus simple aurait encore été de lancer les travaux de reprofilage du cordon avant les dernières élections municipales, ce qui aurait permis de gagner beaucoup de temps et d'économiser de l'argent. Or cela n'a pas été fait.

S'agissant précisément de l'objet de la délibération, Monsieur GRANDILLON souhaite un projet global sur la plage de Marennes. Il ne peut voter une convention qu'il n'a pas. Il n'est pas contre le projet car il était pour la réalisation du bassin mais ne peut voter pour. Monsieur le maire souligne qu'il convient seulement, pour le moment, d'acter un principe.

Personnel communal :

• A l'unanimité :

Il est créé, pour la médiathèque, un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps incomplet (25/35 heures).

Monsieur le maire informe que, suite au départ de monsieur Sébastien HAMELIN, qui était responsable de la médiathèque un recrutement est en cours pour procéder à son remplacement.

• Il est décidé de mettre en place l'astreinte technique. Monsieur GRANDILLON souligne qu'il est favorable aux astreintes. Il souhaite avoir des informations sur le personnel qui va bénéficier de ces astreintes. Il demande si la police est concernée.

Monsieur le maire rappelle pourquoi est mis en place le système des astreintes et le cadre réglementaire de cette mise en place. Jusqu'à aujourd'hui, les agents intervenaient le week-end en cas de besoin hors de tout cadre légal. Il s'agit à présent de s'assurer de la présence d'un responsable technique, de sa disponibilité et le rémunérer pour cela comme le prévoient les textes. Il précise que les astreintes présentent un coût. Pour le moment, il n'est pas prévu d'astreinte pour la police municipale. S'il était nécessaire d'intervenir avec utilisation des pouvoirs de police, il y a l'adjoint de permanence. Monsieur le maire précise que la commune a toujours la possibilité de rémunérer en heures supplémentaires l'agent de police municipale si besoin est.

Monsieur GRANDILLON propose de mettre le maire d'astreinte. Monsieur le maire souligne que la délibération concerne le personnel d'une part et que d'autre part il est

lui-même d'astreinte comme ses collègues adjoints, à tour de rôle chaque semaine jour et nuit.

Monsieur MONBEIG demande si la mise en place des astreintes a été faite en concertation avec les agents. Monsieur DESHAYES répond par l'affirmative. Le principe a été acté en comité technique paritaire. Il précise que les agents suivants seront d'astreinte : Robert PICARD, Christophe LOCHON, Jacky BOUVET, Sébastien PARENTEAU.

Subventions aux associations :

• A l'unanimité, il est attribué les subventions aux associations suivantes :

Association gymnastique volontaire de Marennes : 300,00€ (pour l'acquisition de matériel) ; Vélo Club de Marennes : 800,00 € ; Gaule Marennaise : 375,00 €

Finances, comptabilité :

A l'unanimité :

• il est décidé d'admettre en non-valeur la taxe d'urbanisme irrécouvrable due par la société le Clos de France (SARL Arthémis invest) dont le montant s'élève à 9 565,00 €

• il est décidé d'amortir de façon linéaire, des biens récemment acquis pour un montant total de 3 895,87 €

• il est procédé à un virement de crédits, de 51 000,00 € de l'article 2315 opération 32. Opération urbaine, à l'article 1346 opération 25, PVR Fief du rat.

Acquisition :

• il est procédé, à 26 voix pour et une abstention, à l'acquisition d'un véhicule électrique dont le coût s'élève à 9 269,00 € hors taxes, en vue de l'amélioration de l'entretien et de la propreté des voies communales.

Monsieur PELLACCEUR informe que les subventions du Conseil Général relatives à cette opération ne sont pas accordées à toutes les communes. Monsieur le maire compte sur le soutien de Monsieur PELLACCEUR pour obtenir une subvention du Conseil Général. Monsieur MONBEIG regrette que la commune n'achète pas un véhicule utilitaire avec deux places. Monsieur le maire, souligne que cette acquisition doit justement permettre d'envoyer un seul agent sur site pour permettre au second de se consacrer à une autre tâche. Cet achat n'est qu'une première étape dans une nouvelle politique de propreté dans la ville.

Monsieur MOINET, souligne par ailleurs, qu'un véhicule avec deux places est plus cher et moins bien subventionné. Monsieur GRANDILLON note qu'avec le véhicule électrique, l'agent chargé de la propreté pourra entretenir beaucoup plus de rues.

• A l'unanimité, il est décidé de solliciter l'aide de Conseil Général, du Conseil Régional, et de l'ADEME pour l'acquisition de ce véhicule électrique.

Divers :

Monsieur GRANDILLON souhaite évoquer les commissions élargies. Il souligne qu'il a relu le règlement intérieur du conseil municipal dans lequel il est fait mention des commissions permanentes, des commissions spéciales et du comité consultatif. Il demande ce que veut dire une commission élargie. Monsieur le maire rappelle que les commissions permanentes sont constituées de membres du conseil municipal. Les commissions élargies sont des commissions permanentes ouvertes à des personnes extérieures, comme son nom l'indique. Il explique qu'un appel à candidature a été lancé auprès des Marennais pour participer à ces commissions par le biais du bulletin municipal. Monsieur GRANDILLON rappelle qu'en 2008, il avait été décidé que la composition des commissions élargies serait soumise à l'approbation du conseil municipal.

Monsieur le maire regrette que cette question des commissions élargies le stresse autant. Si cela peut le tranquilliser, il propose à Monsieur GRANDILLON de procéder au vote pour valider le tableau des commissions qui lui a été remis.

Monsieur MONBEIG informe le conseil municipal qu'il a reçu une pétition dans sa boîte aux lettres. Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a effectivement reçu une lettre des pétitionnaires qui est toujours sur son bureau car il souhaite la transmettre accompagnée du compte-rendu de la réunion du quartier concerné afin que les conseillers aient un éclairage complet sur la question.

Il explique que les pétitionnaires sont seulement au nombre de 8 et rappelle que cette réunion de quartier avaient réuni plus de cent personnes. Il regrette la démarche des pétitionnaires qui ont envoyé une pétition alors qu'ils avaient déjà reçu des réponses aux questions qu'ils avaient posées au cours de la réunion de quartiers mais également par courrier l'automne dernier et lors d'un rendez-vous récent en permanence d'adjoint. Monsieur le maire dit croire beaucoup plus à la concertation via les réunions de quartiers dont la méthode et le déroulement seront formalisés au conseil en début d'année civile. Monsieur le maire explique que le « droit de pétition » dans certaine forme d'utilisation renvoie à un principe apparu au moyen-âge et qui ne lui semble ni efficace ni très démocratique.

Monsieur GRANDILLON rappelle que Monsieur le maire avait promis un compte-rendu annuel durant la campagne. Monsieur le maire précise qu'il n'a jamais été question de compte-rendu annuel mais bien de réunions de quartiers d'une part et d'un compte-rendu de mandat d'autre part. Les deux auront bien lieu. Après avoir demandé s'il y avait d'autres questions, il lève la séance.

Jacques Jamain ou l'histoire peu commune d'une famille ordinaire



Jacques Jamain, issu d'une illustre famille bien connue des Marennais, a récemment édité un livre sur l'histoire vécue par sa famille au cours de deux guerres mondiales ainsi que les horreurs que l'on connaît, de la Charente-Maritime aux camps d'extermination nazis. Le livre présenté aujourd'hui par Jacques Jamain (et qu'il réalise lui-même est le fruit de plusieurs années de compilation des diverses histoires qu'il a recueillies auprès des différents membres de sa famille. Voulant partager cette histoire d'hommes communs pris dans une Histoire hors du commun, l'auteur nous relate l'histoire de sa famille sur trois générations, simples soldats puis résistants, témoignant ainsi d'une partie de notre Histoire mais également d'une époque pas si lointaine. Si Jacques Jamain, né en 1938, n'a pas participé à la seconde guerre mondiale, il n'en est pas de même pour la génération précédente qui a, quant à elle, connu les affres de cette dernière. Aussi, nous présente-t-il une histoire à la fois noire (les décès, les arrestations et

les déportations) mais aussi une histoire heureuse (l'union de ses parents, ses 10 frères et sœurs, ses oncles) et enfin, une histoire héroïque par l'engagement et le sacrifice pour une cause et des idées. Et pourtant, Jacques Jamain nous le dit d'emblée : « *Aucun membre de la famille n'avait l'âme d'un héros.* » Tous communistes, ils entrent en résistance, sans s'être concertés, humiliés par la débâcle et frustrés devant l'occupant. Que ce soit chez les francs-tireurs partisans, les francs partisans ou à l'organisation secrète, il y aura André - le père de Jacques -, et ses frères, René, Raymond, Maurice et Gilles ; sa sœur Yvette et son beau-frère Maurice Chupin ; son oncle et son cousin,

Alphonse et Roger Magnaux. C'est une des familles françaises les plus touchées par la résistance. Certains ont été fusillés, d'autres déportés ou internés, beaucoup torturés, seul Raymond et Yvette survivent aujourd'hui. Les uns cachaient des armes, les autres transmettaient des renseignements ou distribuaient des tracts. « *Ils avaient horreur de la guerre, mais ils ne se résignaient pas à être des spectateurs neutres.* » Et Jacques Jamain, dans cet arbre généalogique, amputé de nombre de ses membres, n'a pas voulu rester neutre non plus. Il prévient : « *Je ne suis ni littéraire, ni historien, mais j'ai eu à cœur de rendre hommage à mon père, le seul déporté de la famille avec une descendance.* » Jacques Jamain est aujourd'hui délégué départemental de MER (Mémoire et Espoir de la Résistance) qu'il représente chaque fois que l'opportunité lui est donnée et président marennais de la FNDIRP (Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants Patriotes). Au regard de ce livre, on comprend bien mieux cette implication au sein de diverses associations patriotiques qui participent activement au devoir de mémoire. Ainsi, de par son statut au sein de MER, il décerne chaque année un prix dans le cadre du concours national de la Résistance et de la Déportation qui implique massivement les élèves de collège et de lycée. Il intervient également régulièrement dans les différents collèges du département, en particulier celui de Marennes, auprès des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}, auxquels il apporte son témoignage venant étoffer l'enseignement par les professeurs de cette période trouble. Jacques Jamain est, à n'en pas douter, un homme ordinaire, comme il se plaît à le dire lui-même, qui fait tout de même beaucoup pour que perdure le souvenir de ces hommes et ces femmes, qui, à l'image de sa famille, ont donné leur vie pour une liberté dont nous jouissons aujourd'hui. Que l'on soit directement concerné ou non, il est difficile de rester insensible à l'émotion que Jacques Jamain nous permet de partager au travers de ce livre plein de générosité, empli de réalisme et surtout empreint d'un humanisme dont l'auteur est un parfait exemple.

Remous de l'Estran

Ce mois-ci verra l'Estran accueillir, entre autres, la compagnie Choc Trio avec le spectacle « *Patacrep* », ainsi que deux spectacles de Marennes Arts et Culture, Toumback et Connaissance du monde dédiée ce mois-ci à la Turquie.

La compagnie Choc Trio et son spectacle « Patacrep », le 10 novembre :



La Compagnie Choc Trio est une compagnie de spectacles vivants créée en 1996 à Lusignan (Vienne) par Claude Cordier, musicien acrobate et comédien, Ariane Cadier, compositeur et musico-comédienne et Priscille Cordier Eysman, présidente fondatrice, administratrice et metteur en scène.

Patacrep est un spectacle de scène burlesque et musical, jeune public, mettant en scène trois personnages dont deux clowns musiciens. La singularité de la démarche artistique qui préside à cette création consiste à aborder des thèmes contemporains au travers de techniques traditionnelles du clown, les rendant innovantes et pertinentes. C'est ainsi que, dans *Patacrep*, le personnage de l'Auguste sera confronté à la responsabilité. Deux musiciens, personnages clownesques, croisent la marchande ambulante de crêpes au détour d'une fête populaire. Profitant de son absence fortuite, ces deux augustes n'écoutent que leur curiosité naturelle pour explorer avec maladresse l'univers secret de son stand forain. Soudain, caché au milieu des ingrédients culinaires et des ustensiles de pâtisserie, ils découvrent avec stupéfaction un petit être vivant, fragile et innocent : un œuf qui semble habité par autre chose que du jaune et du blanc ! Et en plus, cet œuf réclame attention et chaleur, bousculant la belle harmonie de leur duo bien huilé. Ils vont devoir s'en occuper et pour eux rien ne sera plus tout à fait comme avant...

Toumback le 19 novembre

Toumback est un ensemble de percussions corporelles et vocales. Leur instrument, les musiciens de Toumback l'ont en permanence avec eux. Les pieds donnent la pulsation ; les doigts snapent ; les mains réveillent les résonances profondes du thorax, frappent les aigus, s'arrondissent pour devenir claves ; les langues claquent ; les corps embrassent toute la palette des percussions. Ajoutez la voix et le geste, le chant et la danse et vous aurez une petite idée de l'alchimie qui s'opère lors d'un spectacle de Toumback. Percussionniste, professeur à l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de La Rochelle, Stéphane Grosjean peaufine depuis des années sa méthode de percussions corporelles. Il l'enseigne, la transmet, la crée et la réinvente à chaque concert du groupe Toumback. Les vingt « *percuteurs* » prêtent corps et voix à son répertoire entièrement original. A l'Estran Place Carnot à 20h30 le 19 novembre.

Billetterie sur place : Plein tarif 10 € - Réduit 6 € - Gratuit pour les moins de 12 ans. Sur réservation à l'Office de Tourisme : 05 46 85 04 36.



Connaissance du Monde - la Turquie le 21 novembre :

Film de Gérard Gvet.

Byzance, Constantinople, Istanbul ! Gérard Civet vous invite à la découverte de cette mégapole maritime de 12 millions d'habitants, une ville écartelée entre un Orient mystérieux et un Occident conquérant, une cité bercée par la mer, jouissant d'une situation exceptionnelle à l'entrée du Bosphore. Partez à la recherche du millénaire byzantin : Sainte-Sophie, les basiliques souterraines,

Saint-Sauveur et ses joyaux de la mosaïque ; puis, « *la Sublime Porte* », le cœur de l'empire ottoman, les palais des sultans peuplés de janissaires, le fameux sérail de Topkapi. La vieille capitale ottomane se révèle multiple, foisonnante, décadente, envoûtante. Ici, le génie du lieu excite le voyageur et le happe à travers son labyrinthe du Grand Bazar. Vous flânerez parmi cette fourmilière humaine, dans un dédale de ruelles chargées d'histoire où l'on peut toujours savourer un café turc en fumant le narghilé au café de Pierre Loti. Ville exotique avec ses désirs et ses répulsions, ses hammams, ses turqueries, ses danses du ventre et ses 1 600 mosquées suspendues au-dessus de la mer, Istanbul surprend, fascine : en bref, une ville unique et inoubliable.

Evoquer la Turquie, c'est surtout avancer à petits pas dans l'extraordinaire richesse de l'Asie mineure, richesse géographique, humaine, culturelle, artistique. Différents thèmes sont traités, celui des croisades dont l'irruption des Turcs en Asie Mineure sera le déclenchement, c'est ici une autre Turquie, celle des grandes forteresses et des paysages grandioses de la Cilicie. Patrimoine en péril comme le chef d'œuvre byzantin d'Alahan et la grotte rupestre de Mut dévoilés enfin dans leur beauté orgueilleuse et solitaire, villes bibliques d'Edesse ou d'Antioche. Le voyage vers l'Est est une aventure qui nous interpelle et un pèlerinage à la source des plus anciens rites chrétiens et de leurs sanctuaires. C'est l'éternelle Turquie aux multiples héritages qui vous fascinera.



Connaissance du Monde Salle de l'Estran 15h le 21 novembre : Thème de la conférence : « *La Turquie - Des empires et des hommes* » Plein tarif : 7 € + de 60 ans : 6 € Tarif réduit : 3,50 € gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte.

Priorité voirie

VOIRIE

En cours de réalisation :

Place et impasse Fradin :

- Enfouissement des réseaux « France Télécom et EDF »
- Changement des conduites de gaz
- Réalisation d'un pluvial
- Réaménagement avec gravillons lavés et enrobés à chaud, pour un coût total de 39 553,00 € TTC.

Vont être réalisés :

- Aménagement de places de stationnement en bétons désactivés et bordure bois rue Jacques Palacin pour un coût total de 14 713,00 € TTC.

Travaux place Fradin



Les travaux de réaménagement de la place Fradin ont démarré au mois d'octobre. Ils entrent dans le cadre des opérations d'aménagement des espaces publics que la commune souhaite réaliser tout au long de ces prochaines années. En l'occurrence, il s'agit principalement de réaménager totalement la place Fradin pour mieux matérialiser les espaces de stationnement des véhicules (notamment par la matérialisation d'une place handicapée). Pour cela, il est essentiellement question de réaliser des structures en bétons désactivés et enrobés à chaud ainsi que des travaux relatifs aux accessoires de voirie (pose de bordures, pose de structures permettant l'infiltration des eaux pluviales...). Préalablement à ces travaux, viennent d'être achevés les travaux de réhabilitation du réseau gaz autour de la place.

Cette place sera, dans les toutes prochaines années, reliée aux anciens ateliers municipaux (dont une partie sera transformée en parking) par le biais d'un cheminement piéton permettant de mieux lier l'îlot Fradin au centre-ville.

Opérations urbaines collectives : des aides à disposition des commerçants

Depuis 2005, la Communauté de Communes du bassin de Marennes a initié une Opération Urbaine Collective afin de soutenir la revitalisation des centre-villes en finançant diverses actions.

Menée en partenariat avec les chambres consulaires et l'association Force 7 regroupant les acteurs économiques du canton de Marennes,

l'opération urbaine collective permet notamment de co-financer des opérations de voirie, comme ce fut les cas ces dernières années à Bourcefranc le Chapus et à Le Gua.

Ainsi, la rénovation de la rue Dubois-Meynardie à Marennes bénéficiera d'une aide financière dans ce cadre.

Ce type d'opération permet également d'apporter une aide aux commerçants et entrepreneurs désireux de rénover leur vitrine, de participer à des dispositifs d'évaluation ou de formation (par exemple la charte qualité) ou de s'équiper avec du matériel neuf. Ces aides sont encore trop souvent ignorées par les commerçants eux-mêmes.

Pour toute précision n'hésitez surtout pas à contacter le service de développement économique de la communauté de communes (Jean-François Damas au 05 46 85 38 47) ou M. Alain Liebgott adjoint au maire de Marennes chargé de la vie économique, du tourisme et des animations (permanence tous les lundis de 18 h à 20 h).

Du côté de nos associations

Le Fitness : Préserver ou améliorer sa forme tout en se faisant plaisir !

Le Gym Club de Marennes existe depuis 25 ans. Il a su évoluer et aujourd'hui une animatrice diplômée d'Etat, Brigitte Homon, vous propose quatre activités « fitness » dans une salle flambant neuve.

Lundi, rue Fradin (près de la médiathèque) :

18h30 : Stretching - 19h15 : Renforcement musculaire - 20h00 : Step confirmés

Mercredi, rue Fradin (près de la médiathèque) :

19h30: L.I.A - 20h15 : Step debutants

Vous ne savez pas laquelle choisir ? Voici quelques explications qui pourront vous mettre sur la voie.

Le stretching : Cours de base par excellence, c'est la recherche des positions anatomiquement justes. Sur fond musical doux, le stretching est constitué d'exercices d'étirement et d'assouplissements. Pratiqué dans le calme, il permet de se détendre en utilisant une respiration lente.

Le Renforcement musculaire ou « Body Scult » : Cette activité (accessible à tous) est pratiquée en musique. L'animatrice vous propose des exercices visant à tonifier les différents groupes musculaires du corps grâce à l'utilisation de petit matériel (petites haltères, élastiques, bâtons...). Le renforcement musculaire permet donc de raffermir le corps tout en améliorant avec douceur votre condition physique.

Le L.I.A ou « Low Impact Aérobie » : Dérivée de l'aérobie, cette activité, est constituée de mouvements de gymnastique dansés (de vraies chorégraphies). Pratiquée sur des rythmes plus ou moins rapides, c'est un vrai travail cardio-vasculaire à faibles impacts, utilisant des déplacements : enchaînements de mouvements (sans saut) qui permettent de développer l'endurance et la coordination sans traumatiser les articulations. Sculpter sa silhouette de façon ludique est le gros avantage du LIA !

Le Step : Se pratique sur une musique rythmée et une plate-forme de hauteur ajustable (matériel fourni par le club). Le step associe le travail de renforcement musculaire des membres inférieurs au développement du système cardio-vasculaire et cardiorespiratoire. Il en résulte une tonification des jambes et une nette amélioration de votre condition physique. Il développe votre coordination et votre sens de l'équilibre. Une bonne condition physique est cependant nécessaire pour pratiquer le step.

Renseignements sur place aux jours et horaires indiqués ou le soir au 06.14.34.95.17



Taïchindo

Le taïchindo est une voie de recherche traditionnelle d'origine asiatique reliée au Budo. La pratique commence par des mouvements initiatiques simples qui ouvrent dès le départ au travail du souffle, des sons et des couleurs.

Les katas (enchaînements de mouvements) sont pratiqués en cercle ou en ligne.

Le plus souvent lents et fluides, ils deviennent progressivement dynamiques. Ce ne

sont pas leurs formes techniques qui sont importantes (même s'il faut les posséder) mais leur contenu qui est à vivre et à ressentir. Il n'y a ni compétition ni combat en taïchindo. La pratique est ouverte à toute personne de plus de 18 ans. L'enseignement est assuré bénévolement à Marennes par Jean-Pierre Comas sous l'autorité de la Fédération Française de Taïchindo. N'hésitez pas à venir voir et à participer à quelques séances.

Les pratiques ont lieu les lundis et jeudis de 20 heures à 22 heures au gymnase de l'école Henri Aubin. Certificat médical obligatoire. Renseignements au 06.33.93.95.69 et jp.comas@free.fr



En direct de la médiathèque

14 novembre : 1^{ère} séance de BricàBroc, les ateliers créatifs (on fabrique des livres à secrets)

18 novembre : 15h puis 16h (2 séances) : "Le cirque de la lune", spectacle pour enfants à partir de 4 ans. Entrée gratuite.

18 novembre : 18h : Dans le cadre des "Belles Étrangères", rencontre avec Percival Everett et Eleni Sikelianos, deux écrivains américains. Avec le concours de LaRocheLivres.

Le marché des Saveurs

La commune a organisé les 30 et 31 octobre dernier un marché des saveurs, place des Halles. Quelques jours après la semaine du goût, le marché des saveurs a permis à tous ceux qui ont fait le déplacement, de belles découvertes en la matière. Que ce soit pour la qualité des produits et leur fraîcheur ou pour la justesse des mélanges, l'occasion a été donnée à tous de s'en mettre « plein les papilles » !

Ce marché ouvert vendredi 30, de 16 à 19h et samedi 31 toute la journée a permis, en ce dernier week-end d'octobre, d'animer encore un peu plus le centre ville. La commune, ravie de la fréquentation cette année, compte bien renouveler l'expérience dès l'année prochaine.



Atelier Cuisine

L'atelier cuisine qui devait débiter le 22 octobre, commencera en fait le 10 novembre prochain et se déroulera dans la salle du Club Détente et Loisirs, allée du tribunal. Les séances se tiendront un mardi sur deux de 10 heures à 12 heures et seront l'occasion pour tous ceux qui le désirent de s'exercer à la pratique culinaire. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Sandrine Triboulet au CCAS (Centre Communal d'action social), 23 rue Dubois-Meynardie (téléphone : 05 46 85 78 53).

Inscriptions sur les listes électorales

Rappel : Les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales (récemment majeures ou nouveaux arrivants), doivent le faire à la mairie avant le 31 décembre. Sans cette démarche, il ne sera pas possible de voter pour les prochaines élections : les régionales en mars 2010. Il suffit de se présenter à l'accueil de la mairie muni(e) d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité. Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Sophie Phellippeau ou Michèle Morin, au 05 46 85 25 55 ou par courriel à mairie@mareennes.fr

Réunion d'information pour la création d'une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne)



Une réunion d'information se tiendra le 18 novembre à 20h30 au Centre d'Animation et de Loisirs pour la constitution d'une AMAP. Une AMAP consiste principalement à créer un lien direct entre agriculteurs et consommateurs. Ces derniers s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable. Il s'agit, plus précisément, pour l'agriculteur de fournir aux adhérents un panier de fruits et légumes chaque semaine à un prix défini à l'avance. Cette démarche s'inscrit dans l'esprit d'un développement économique solidaire, équitable et citoyen. Il s'agit, par ailleurs, d'aider un jeune agriculteur qui débute en lui garantissant une vente hebdomadaire et de contribuer, même à petite échelle, au déve-

loppement durable. Toutes les personnes intéressées pour constituer cette association sont les bienvenues et toutes les bonnes volontés accueillies avec plaisir. Si vous souhaitez en savoir plus, proposer des idées, présenter des expériences similaires, venez nombreux !

Sortie du Livret : « Bienvenue sur le canton de Marennes »

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Caisse d'Allocations Familiales du département a publié cette semaine un livret :



« Bienvenue sur le canton de Marennes ». Cet ouvrage présente, de manière quasi-exhaustive, le canton, les institutions en présence, l'essentiel des services sur le territoire, ainsi que les différentes associations des communes qui le composent. Malgré un format relativement peu pratique, ce livret sera, sans aucun doute, utile à tout nouvel arrivant sur le canton.

La déclaration en mairie des puits et forages privés, ouvrages de récupération d'eau de pluie

Jusqu'à présent, les ouvrages privés de prélèvement à usage domestique n'étaient pas soumis à déclaration et ne pouvaient être réglementés que dans les périmètres de protection des captages d'eau potable. Ces ouvrages privés doivent être déclarés en mairie (arrêté du 17 décembre 2008 et annexes) selon les modalités suivantes : pour un nouvel ouvrage, une déclaration préalable est faite avant les travaux. Après travaux, elle est complétée par une analyse effectuée par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé.

Pour un ouvrage existant, la déclaration doit être faite avant le 31 décembre 2009 (y compris analyse).

Dans tous les cas, une absence de connexion avec le réseau public d'eau potable est exigée. **La possibilité de contrôler les installations existantes en domaine privé est donnée à l'exploitant du réseau d'eau potable : vérification de l'absence de connexion au réseau public et du système de comptage en cas de rejet au réseau d'assainissement.** Afin d'éviter toute mauvaise surprise en cas de contrôles de l'exploitant du réseau d'eau potable, venez déclarer en votre puits en mairie avant la fin de l'année.

Calendrier des Manifestations

Novembre

Le 1/11/09 à 15h

Thé dansant

Organisé par Christian
Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 05 46 02 26 96

Le 7/11/09 à 20h30

Loto du foot - US Marennes (vétérans)

Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 05 46 85 24 88

Le 10/11/09

Spectacle Patacrep'

L'Estran - Billetterie sur place ou
Office du tourisme
Tél : 05 46 82 15 15

Le 11/11/09

Cinéma et Concert

Un concert et un film : 1 heure du
Terça feira Trio, musique métissée
contemporaine basée sur le Choro,
un des genres les plus anciens de
la musique brésilienne, précédera la

projection du film "Puisque nous
sommes nés" de Jean-Pierre Duret et
Andréa Santana. L'Estran
Tél : 05 46 76 37 65

Le 14/11/09 à 20h30

Loto Vélo Club

Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 05 46 85 47 74

Le 14/11/09 à partir de 20h

Soirée Cabaret

Ateliers d'arts
Tél : 05 46 85 02 46

Le 19/11/09

Musique Toumback

Ensemble de percussions corporelles
et vocales. L'Estran
Tél : 05 46 85 21 41

Le 21/11/09

Connaissance du Monde la Turquie

L'Estran
Tél : 05 46 85 21 41

Le 22/11/09

Bourse aux jouets

Organisée par la LIPE

Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 06 17 15 64 10

Le 28/11/09

Concert de la Sainte Cécile

Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 05 46 85 37 46

Le 28/11/09 à partir de 15h

Soirée Cabaret

Ateliers d'arts
Tél : 05 46 85 02 46

Ça se passera à Marennes